Le 03 Décembre 2023.

URBAN CRAC

REGLEMENT COURSE 2023.

Article 1 : Organisateurs

Les CRAC ou URBAN CRAC sont des courses nature organisées par l'association "Les Farfadets de Castagniers". Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse "lesfardafetsdecastagniers@outlook.fr".

Article 2 : Date, horaires et circuits

L'URBAN CRAC » aura lieu le 03/12/2023 à Castagniers et sera composée de 2 événements au total :

- un parcours de 8,5 km
- une course en DUO de 8,5 km
- course Kid's

2-1 : L'Urban CRAC c'est quoi ?

Cette course est un parcours chronométré avec classement, podium, remise de récompenses. Bref une course où les seuls objectifs sont chrono et plaisir.
Les circuits de difficulté moyen, avec 470 M de D+
Ils seront composés de deux ravitaillements.

- Un ravitaillement liquide (eau, coca, eau gazeuse) place de la Mairie.
- Un ravitaillement à l'arrivée.

ATTENTION : AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI PAR L'ORGANISATION !!!!

2-2 : Horaires et temps imparti

CRAC 8,5 km*
DUO 8,5 km*: Départ 10h arrivé du dernier participant à 13h maximum (T.I.=3h00)

*Durant l'épreuve vous aurez à passer par des check points.

2-3 : Information pré-course

Le retrait des dossards se fera sur place (avec une pièce d'identité), le jour de la course de 07h30 à 9h30.
ATTENTION : Le dossard devra être obligatoirement porté sur le devant et lisible quel que soit l'épreuve, ceci pendant toute la durée de la course, les portes dossards sont conseillés. Nous ne fournirons pas d'épingles.

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3-1 : Catégories d'âge

Le C.R.A.C. est ouvert à tous à partir de 16 ans.

3-2 : Mineurs

Conformément aux distances réglementés par la FFA, les mineurs peuvent s'inscrire à L'URBAN CRAC à condition qu'ils aient 16 ans au 31/12.
Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe du formulaire d'inscription ou à présenter sur place. Aucun participant mineur ne recevra son dossard si l'autorisation parents.

3-3 : Certificat médical

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, trail..., datant de moins d'un

an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site :

JMGCHRONO.COM

Toutes les inscriptions seront acceptées jusqu'au 03/12/21.
Attention aucune inscription ne sera enregistrée sur place! Le nombre de places disponibles toutes inscriptions confondues est de 300 (hors courses KID'S)

4-1 : Nombres de places, tarifs et droits

- Le C.R.A.C. 8,5 km* (200 places) : 13 euros comprenant : 1 dossard, 1 ravitaillement courses, un ravitaillement d'arrivé.
- Le C.R.A.C. Relais 8,5 (25 équipes) : 25 euros comprenant : 1 dossard, deux ravitaillement course, un ravitaillement d'arrivé.
- La course KID'S 7-12 ans: 5 euros comprenant : un dossard, un ravitaillement d'arrivée, une médaille.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Toutes personnes rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toutes personnes disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs jusqu'au jour du retrait des dossards. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical (+2€ de frais de dossier à payer le jour J.)

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. N'étant pas affilié à une fédération, il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.
Tous concurrents devra être en mesure de présente une assurance de responsabilité civile en cas de demande par l'organisation ou toutes autres autorités compétentes.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Une équipe de kinésithérapeutes est également prévue à l'arrivée. Un numéro de téléphone d'urgence sera inscrit à l'arrière de votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par JMG Chrono.

Article 8 : Classement et récompenses

- CRAC des 8,5 km : 3 premiers hommes, les 3 premières femmes.
- CRAC DUO 8,5 km : 3 premiers relais hommes, les 3 premiers relais femmes.
- La course KID'S 7-12 ans : 3 premiers garçons, les 3 premières filles.
- "Challenge Ravaïoli". Ce trophée pourra être garder si 3 victoires d'affilé sur le CRAC, URBAN CRAC ….

  Les classements pour les CRAC seront diffusés le soir même lors des remises des prix. La remise des récompenses se fera à la suite de la course. Chaque personne récompensée devra être présente afin de recevoir son lot.

8-1 : Primes reversées

URBAN CRAC 8,5 km scratch*:

- 1er : Coupe ou trophée, 100€*, inscription, offerte pour la prochaine édition, "Challenge Ravaiolli" à remettre en jeu l'année suivante
- 2éme :Coupe ou trophée, 50€*, inscription offerte pour la prochaine édition.
- 3éme : Coupe ou trophée, 25€*, inscription offerte pour la prochaine édition.

URBAN CRAC DUO homme:

- 1ére : Coupe ou trophée.
- 2éme : Coupe ou trophée.
- 3éme : Coupe ou trophée.

URBAN CRAC 8,5 km femmes*:

- 1er : Coupe ou trophée, 100€*, inscription, offerte pour la prochaine édition.
- 2éme :Coupe ou trophée, 50€*, inscription offerte pour la prochaine édition.
- 3éme : Coupe ou trophée, 25€*, inscription offerte pour la prochaine édition.

URBAN CRAC DUO femmes:

- 1ére : Coupe ou trophée.
- 2éme : Coupe ou trophée.
- 3éme : Coupe ou trophée.

URBAN CRAC DUO Mixte:

- 1ére : Coupe ou trophée.
- 2éme : Coupe ou trophée.
- 3éme : Coupe ou trophée.

Catégorie 7-12 ans:
Coupe ou trophée pour les 3 premiers.

* Primes versées sous réserve d'un minimum de 80% de participants par course.

Article 9 : Matériel

Un sac à dos ou de trail, gourdes et gobelets réutilisables, veste imperméable, une casquette, un sifflet, une couverture de survie, un téléphone portable avec le numéro de l'organisation, en-cas (barres céréales, gel, pâte de fruits, ...) liste non exhaustive
POUR RAPPEL : Aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation vous devrez donc avoir votre gobelet pour LE RAVITAILLEMENT ainsi qu'à celui de l'arrivée !!!!

Article 10 : Charte du coureur

Tous concurrent est tenu à assistance en cas d'accident, malaise ... d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tout concurrent devra assister au briefing 15 min avant le départ de sa course.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs moitiés de frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.
En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurités, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions à hauteur de 50% ou au report des épreuves à une date ultérieure.

LFdC